



FGTB Construction
Ensemble, on est plus forts

LA CENTRALE GENERALE FGTB

L'action dans la construction **porte ses fruits**

UNE PROPOSITION **1 HEURE AVANT LA GREVE**

*Le jeudi 2 avril vers 4 h du matin, un projet d'accord
a été atteint dans le secteur de la construction.*

Nous avons atteint un accord équilibré...

- ... un avantage social pour les syndiqués de € 135 / an au maximum**
- ... une assurance hospitalisation gratuite pour les travailleurs financée par les employeurs**
- ... une augmentation de l'indemnité de mobilité à partir du 1^{er} juillet 2009
15 % pour les chauffeurs - 10 % pour les passagers**
- ... une augmentation de la prime d'ancienneté
€ 500 après 25 ans de service - € 700 après 35 ans de service**
- ... le maintien de l'indemnité complémentaire chômage en cas de chômage économique**
- ... une extension limitée de la flexibilité après accord de l'organisation syndicale et de l'ouvrier de la construction**
- ... le maintien de tous les avantages sécurité d'existence**
- ... une augmentation de 6 % de l'indemnité prépension**
- ... une augmentation de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail**
- ... l'amélioration des possibilités de formation et des conditions de sécurité**

Un projet d'accord-cadre

Avantage social

Un avantage social de € 0,62 par jour presté, soit de € 135 par an au maximum, sera octroyé aux syndiqués. En 2009, cet avantage social sera octroyé pour une période de 6 mois. A partir de 2010, l'avantage sera intégralement payé. Le paiement sera effectué chaque année au mois de juin.

Assurance hospitalisation

Une assurance hospitalisation gratuite avec un système de tiers payant pour les travailleurs, intégralement financé par l'employeur. Les membres du ménage des travailleurs peuvent également souscrire à cette assurance moyennant le paiement d'une quote-part limitée.

Flexibilité

Dans la construction, il est possible de prester 50 heures supplémentaires en sus des 130 heures supplémentaires actuelles; ces heures ne peuvent être prestées qu'après accord de l'organisation syndicale et de l'ouvrier.

Pour les centrales à béton, on propose la récupération par heure à des conditions strictes.

Nous avons atteint ce projet d'accord-cadre grâce à votre soutien!

Merci!

Lors des réunions régionales, les ouvriers de la construction se prononceront sur ce projet d'accord-cadre avec un contenu.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec votre délégué, secrétaire ou fédération régionale.

Le vendredi 10 avril, les instances des différentes organisations syndicales évalueront le contenu de cet accord-cadre.

Editeurs responsables:

CSC-Bâtiment et Industrie: Luc Van Dessel, rue de Trèves 31, 1040 Bruxelles

Centrale générale FGTB: Rik Desmet, rue haute 26 – 28, 1000 Bruxelles

CGSLB: Peter Borner, avenue Poincaré 72 – 74, 1070 Bruxelles

3 avril 2009